

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. — II Office de l'Église. — III Titulaire d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Correspondance romaine. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII La fin de deux procès retentissants. — VIII Évangile du dimanche dans l'octave de l'Ascension. — IX Société d'une messe. — X La toilette des enfants de la première communion. — XI A la Congrégation Notre-Dame : Vêture et profession religieuse. — XII Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche, 24 mai

On annonce :

Les Rogations, la fête de l'Ascension ;
 La neuvaine de la Pentecôte (1) ;
 La clôture du mois de Marie (2) ;
 L'ouverture du mois de juin (3).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 24 mai

Fête de Notre-Dame Auxiliatrice, *double majeur* ; mém. du Ve dim. après Pâques ; préf. de la Ste Vierge ; dernier Ev. du dim. — Aux IIe vèpres, mém. 1o de S. Grégoire VII, 2o du dim., 3o de S. Urbain.

Les lundi, mardi et mercredi, 25, 26 et 27 mai

Procession au chant des litanies des saints (chaque invocation répétée), suivi de versets, répons et oraisons. Messe fériale (à la suite du 5e dim.) ; préf pascale.

Le jeudi, 28 mai

Fête de l'ASCENSION *double de 1e cl.* ; (on éteint le cierge pascal après l'évangile) ; *Credo*. — Aux IIe vèpres, mém. de Ste Marie-Madeleine (du 27).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 31 mai

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 29 mai, Ste Théodosie (Verchères) ; *participation*, du 1 juin, N.-D. de Grâce (Montréal).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — De ce jour, Ste Angèle (Papineauville) ; *par anticipation*, du 1 juin, N.-D. de Grâce (Hull) ; du 2 juin, S. Eugène ; du 5 juin, S. Boniface.

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — De ce jour, Ste Angèle.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — *Par anticipation*, du 5 juin, S. Boniface (Shawinigan).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — *Par anticipation*, du 6 juin, S. Claude (de Cleveland).

DIOCÈSE DE NICOLET. — De ce jour, Ste Angèle ; *par anticipation*, du 2 juin, S. Eugène (Grantham) ; du 3 juin, Ste Clotilde (Horton) ; du 6 juin, S. Norbert (Arthabaska).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 25 mai, S. Urbain ; *par anticipation*, du 3 juin, Ste Clotilde.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 28 mai, S. Augustin (Waswanipi) ; *par anticipation*, du 3 juin, Ste Clotilde (Grand-Lac).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 30 mai, Ste Emmélie ; *par anticipation*, du 6 juin, S. Norbert.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	26	MAI	— Séminaire de Philosophie.
JEUDI,	28	“	— Grand-Séminaire.
SAMEDI,	30	“	— Sainte-Agnès.

(1) En faisant cette neuvaine *publiquement*, chaque fidèle peut gagner : 10 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la faisant *privément*) ; 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou privée), ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mai).

(2) Les indulgences sont indiquées au No 16, du 19 avril.

(3) Les indulgences suivantes ont été accordées aux exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : 10 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement de 1873 à 1892) chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font quelques exercices de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur du Sacré-Cœur ; — 10 indulgence plénière, au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, moyennant *confession, communion, visite d'une église et prière aux intentions du Souverain-Pontife*, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, ou (depuis le 30 mai 1902) qui auront assisté au moins *dix fois* à l'exercice fait en public ; — 30 une indulgence plénière *quoties toties* le 30 juin dans toutes les églises où il y a eu, tous les jours du mois, un exercice public en l'honneur du Sacré-Cœur (8 juin 1906). (Le salut du Très Saint-Sacrement est autorisé, dans le diocèse de Montréal, à cet exercice).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 16 avril 1908.

N court voyage à travers la France ne m'a point permis d'envoyer la semaine dernière la correspondance romaine, mais en revanche j'ai pu constater que les choses y vont mieux qu'on ne se l'imagine. Un évêque me disait qu'il lui fallait peut-être bénir la séparation. Grâce à elle, il constatait un réveil dans la foi de ses diocésains, les communions étaient plus nombreuses, les retours de Pâques s'annonçaient encore mieux que l'année dernière. Il faisait remarquer que le prêtre n'étant plus gêné par sa qualité de fonctionnaire, par la retenue de traitement, sorte d'épée de Damoclès que le gouvernement laissait toujours pendre sur sa tête, était plus à son devoir, et ne dépendait plus que de ses ouailles s'y donnait tout entier. Le maire, qui était pour beaucoup de curés le gros épouvantail, a perdu maintenant son prestige ; et les habitants eux-mêmes qui se seraient peut-être passés d'un curé payé par l'État, mettent une sorte d'orgueil à en vouloir un payé par eux.

— Mgr Crokes, ancien archevêque de Cashel en Irlande, disait un jour au Séminaire français que le gouvernement anglais avait plusieurs fois offert de payer, et grassement, tout le clergé d'Irlande, mais que celui-ci avait toujours refusé. Si nous eussions accepté, ajoutait-il, nos fidèles auraient été capables de nous jeter des pierres. L'Irlande n'a que trois millions de catholiques, et elle entretient ses vingt-huit diocèses qui ont un total de 3,300 prêtres. La Suisse priva en 1874 le clergé de tout traitement ; immédiatement les fidèles l'assurèrent. Et au moment du Kulturkampf, l'Allemagne catholique montra une émulation magnifique pour soutenir son

clergé. Que le clergé fasse son devoir et Dieu ne manquera point à sa parole de lui donner toutes ces choses par surcroît.

— C'est ce qui est en train de se passer en France ; à mesure que les allocations provisoires, données à regret par le gouvernement, diminuent et s'éteignent, la charité des fidèles se fait plus abondante et supplée à tous les besoins. On pourrait se demander si ce mouvement de charité sera durable, car on se lasse de tout, même des meilleures choses. Ici encore la réponse est aisée. Ce mouvement n'est point étayé sur des bases naturelles, mais sur les fondements surnaturels de la charité que Dieu met au cœur de ses fidèles, et dont, par sa grâce, il entretient soigneusement le feu. Pendant près de trois siècles les chrétiens ne se sont point lassés de mourir, ils ne se laisseront pas davantage de donner abondamment de quoi faire vivre prêtres et évêques.

— Le gouvernement français se débat dans un dilemme sans issue. S'étant vu, contre son attente, refuser les associations cultuelles qui étaient la chaîne jetée au cou de l'Église de France, il a conçu le dessein de la spolier ; et pour cela n'a point hésité à vouloir supprimer toutes les fondations pieuses, toutes les messes que des chrétiens s'étaient assuré à perpétuité pour eux et leurs descendants. Le Sénat n'a point cependant osé endosser une iniquité si flagrante, et a adouci le projet de loi que lui proposait le ministre de la justice. Le mot adouci est bien l'idée du gouvernement, mais le projet semble plus dangereux encore que celui imaginé par M. Briand. Il sauve une partie de ces fondations à condition que des associations mutuelles de prêtres, approuvées par l'État voudront les recueillir et en prendre la responsabilité. Ce ne sont pas des cultuelles, mais elles y ressemblent. Mais le pape s'est réservé la solution de cette question, et on ne connaît point encore ses décisions.

— M. de Buelow, chancelier de l'empire Allemand, est venu faire un voyage en Italie et a voulu être reçu par le Souverain-Pontife. L'audience a duré plus d'une heure, ce qui a fort intrigué les journaux italiens. On ne se parle pas si longtemps sans se dire des choses intéressantes, et ils auraient bien voulu connaître les bases de cette conversation. Mais ce qui les intrigua davantage c'est que la visite de M. de Buelow a été faite en forme officielle ; c'est la première fois que pareil cas se produit. Le chancelier était en grand uniforme avec ses décorations, et il a suivi de point en point le protocole réglé par le Vatican pour les souverains qui n'appartiennent pas à la religion catholique.

— Le Vatican n'admet pas qu'un prince catholique soit reçu au Vatican, s'il est l'hôte du Quirinal. C'est pour ce motif que l'empereur d'Autriche a rendu à Milan la visite que le roi Humbert lui fit à Vienne ; que le roi don Carlos de Portugal, venu jusqu'à Gênes, s'est empressé de reprendre la mer sans venir jusqu'à Rome. Tout récemment encore, le prince Albert de Monaco a hésité avant de faire au pape cet affront, et un providentiel mal de gorge est venu le tirer de l'embarras où il s'était imprudemment mis.

— Mais quand il s'agit de souverains non catholiques, le Vatican ne pourrait suivre la même ligne de conduite. Le cas toutefois ne s'était point présenté sous Pie IX ni pendant les premières années de Léon XIII. En 1883, le Kronprinz Frédéric, fils du vieil empereur Guillaume, revenant de Madrid résolut de passer par Rome, et avant même d'y être arrivé, envoyait une demande d'audience au Souverain-Pontife. On fut fort embarrassé. On ne pouvait évidemment pas refuser de le recevoir, mais comment fallait-il le recevoir pour que cette audience ne semblât pas une capitulation vis-à-vis de l'Italie ? Le Kronprinz pouvait partir du Quirinal, où il logeait,

dans les voitures de la Cour d'Italie qui pénétreraient ainsi officiellement dans la cour Saint-Damase. Le cardinal Jacobini imagina alors le protocole suivant que l'on a défini le protocole des chevaux. Le souverain étranger laissant le domicile italien, partait de chez son ambassadeur auprès du Vatican avec les voitures de cette ambassade ; et après l'audience, il revenait dans cette même ambassade d'où il reprenait d'autres voitures le conduisant à son domicile accoutumé. Le Kronprinz se soumit à ce protocole, l'empereur Guillaume et le roi d'Angleterre ont fait de même. Mais le Shah de Perse n'a point voulu y obéir et a refusé l'audience qu'il avait sollicitée. Il avait été aidé en dessous par le roi d'Italie qui voyait dans ce refus un échec au Souverain-Pontife. Mais M. de Buelow n'a pas hésité un instant. Et c'est avec ce cérémonial, plutôt gênant, qu'il a été reçu ; ce qui accroît l'importance de cette visite et montre que, malgré toutes les apparences contraires, la bonne harmonie continue à régner entre l'empereur et le Souverain-Pontife. Cette visite est l'événement saillant de la semaine, et l'objet de toutes les conversations des hommes politiques.

DON ALESSANDRO.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeus Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé M.-L. Shea, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Aloysius ;

M. l'abbé Jérémie Décarie, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Arsène ;

M. l'abbé A. Guay, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Jean Berchmans ;

M. l'abbé Joseph Décary, aumônier de l'Ecole de Réforme ;

M. l'abbé J. C. Clément, vicaire à Saint-Joseph, Montréal.

LA FIN DE DEUX PROCES RETENTISSANTS



QUELQUES journaux avaient annoncé dans le temps les procès scandaleux intentés en Italie contre un digne ecclésiastique et contre des religieux Salésiens.

Il est bon, aujourd'hui, de faire connaître le résultat définitif de ces deux *affaires*.

Une triste mégère qui se donnait pour ancienne religieuse et avait fondé à Milan une sorte d'orphelinat, fut poursuivie en justice pour un affreux scandale. Elle n'avait pas hésité à accuser de complicité un digne ecclésiastique, Don Longo.

Or le procès engagé sur cette affaire vient de se terminer devant la cour d'assises de Milan.

La prétendue ancienne religieuse a été condamnée à dix ans de réclusion. Les jurés ayant reconnu l'innocence de Don Longo, il a été remis immédiatement en liberté.

On sait que Don Longo se trouvait en Amérique au moment où l'accusation se produisait contre lui. Il prit immédiatement le paquebot pour se mettre aux mains de la justice.

De même le pseudo-scandale de Varazzo, imputé aux religieux Salésiens et à propos duquel la presse sectaire avait jeté les hauts cris il y a quelques mois, est définitivement réduit à néant. La chambre du conseil du tribunal de Savone a conclu par une ordonnance de non lieu au sujet des Salésiens de Varazzo pour absolue absence de délit.

L'action que les Salésiens ont intentée aux Besson, leurs accusateurs, suivra son cours.

EVANGILE DU DIMANCHE DANS L'OCTAVE DE L'ASCENSION

Notions préliminaires

Résumé de l'évangile. — Témoignage que les apôtres, en union avec l'Esprit saint, rendront à Jésus-Christ.

Récits parallèles. — Aucun des évangélistes synoptiques ne rapporte ce texte qu'on ne lit que dans saint Jean.

Contexte harmonisé. — Jésus a prononcé devant ses apôtres, le jeudi saint au soir, un long discours qu'on peut diviser en trois parties. La première est contenue dans la fin du chapitre XIII et dans le chapitre XIV ; il s'y proclame la voie, la vérité et la vie et promet le Saint-Esprit. La deuxième forme les chapitres XV et XVI ; ce sont des exhortations à l'union intime avec lui, à la charité fraternelle, la prédiction de la haine du monde impie, puis des persécutions, enfin la promesse du Saint-Esprit qui remplit de joie et fait définitivement triompher. La troisième partie est contenue dans le chapitre XVII ; c'est une prière sublime que Jésus-Christ adresse à son Père. Le présent évangile est tiré de la deuxième partie de ce discours, de la fin du chapitre XV et du commencement du XVIe. Ce dernier chapitre a fourni la matière des évangiles du IIIe, du IVe et du Ve dimanche après Pâques, de celui de la fête de l'Ascension et du dimanche qui la suit.

Chronologie. — C'était la veille de la mort de Jésus-Christ, l'année 30 de l'ère vulgaire (34 de l'ère chrétienne) ou 783 de la fondation de Rome. Jésus était âgé de 33 ans et 3 mois.

Texte de l'évangile

Commentaire littéral

Saint Jean, chap. xv, v.
26, 27 ; chap. xvi,
v. 1 à 4.

En ce temps-là (1), Jésus dit à ses disciples (2) : Lorsque le Consolateur (3) sera venu (4), cet Esprit de vérité (5) qui procède du Père, et que je vous enverrai de la part de mon Père (6), rendra témoignage de moi (7); et vous aussi vous me rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi dès le commencement (8).

(1) Jésus avait prononcé la première partie de son discours dans le cénacle (chap. xiv). Après avoir dit à ces apôtres : « levez-vous, sortons d'ici », il a prononcé la seconde partie (chap. xv) entre le cénacle et le passage du Cédron. La troisième partie fut prononcée à l'approche du jardin des Oliviers. C'est donc en traversant le sud de la ville de Jérusalem que Jésus prononça la partie que nous étudions ici.

(2) A proprement parler les apôtres plutôt que les disciples, les onze, Judas le traître étant sorti pour aller livrer son Maître et son Dieu. — (3) Le Paraclet ou avocat céleste qu'il avait promis avant de sortir du cénacle et qui devait toujours demeurer avec eux à la place du Maître qui allait disparaître. — (4) Qu'il devait envoyer visiblement sur ses apôtres et ses disciples réunis avec la sainte Vierge, dans cette même salle, cinquante-trois jours plus tard, le dimanche de la Pentecôte. — (5) Les Hébreux n'ayant pas d'adjectif le remplacent par le nom ; Esprit de vérité pour Esprit véritable dont le témoignage est essentiellement véritable. — (6) Ces mots nous révèlent directement le mystère de la procession du Saint-Esprit. Tandis que le Fils engendré par le Père seul est aussi envoyé par lui seul sur la terre, le Saint-Esprit est envoyé à la fois par le Père et le Fils, parce

qu'il procède de l'un et de l'autre. Ils nous révèlent aussi indirectement les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la divinité de Jésus.—

(7) En attestant comme je l'ai fait dans ma prédication que je suis le Fils de Dieu. Cette attestation sera non seulement intérieure, par l'illumination ; mais aussi extérieure, par les divers dons extraordinaires qu'il communiquera même aux simples fidèles (dons de prophétie, des langues, des miracles, etc). — (8) Mais le Saint-Esprit ne sera pas seul à rendre ainsi témoignage de Jésus-Christ. Les apôtres auront le grand honneur de lui être associés et de lui rendre aussi un témoignage indiscutable qui vaincra la haine de leurs ennemis et fera la lumière dans leur esprit, parce qu'ils publient ce qu'ils ont vu et entendu pendant trois ans, ce qu'ils ont touché de leurs propres mains et parce qu'ils n'hésiteront pas à verser leur sang pour affirmer la vérité de leurs enseignements.

(9) Je vous ai dit ces choses (10) afin que vous ne soyez point scandalisés (11). Il vous chasseront de leurs synagogues (12), et le temps même approche où quiconque vous fera mourir croira rendre gloire à

(9) Ce qui précède forme les derniers versets (26 et 27) du chapitre XV de saint Jean. Cet évangile comprend aussi les versets 1 à 4 du chapitre XVI. — (10) C'est-à-dire la haine dont le monde poursuivra les apôtres et dont il venait de parler (versets 18 à 27 qui précèdent). — (11) Afin de vous fortifier dans le péril, que vous n'y succombiez pas et que vous me restiez fidèles jusqu'à la mort. Notre-Seigneur n'avait mentionné plus haut que la

Dieu (13). Il vous traiteront ainsi parce qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi(14). Mais je vous ai dit ces choses afin que, quand ce temps arrivera, vous vous souveniez que je vous les ai dites (15).

haine, il dévoile plus complètement l'avenir et prédit clairement à ses apôtres les persécutions et les tourments qu'ils subiront. — (12) Il vous infligeront cette flétrissure publique de l'excommunication de leur synagogue. — (13) Bien plus, ils chercheront, par suite d'un zèle (comme celui de Saül, des publicains, des païens mêmes) à vous mettre à mort, croyant ainsi glorifier Dieu. Ils y réussiront, leurs premières victimes seront saint Etienne qui n'était que disciple (fêté le 26 déc.), les apôtres saint Jacques le Majeur (25 juillet) et saint Jacques le Mineur (1 mai), et successivement tous les autres apôtres, auxquelles viendront se joindre, pendant les trois premiers siècles, plus de douze millions de martyrs. — (14) A cette triste prophétie, le Maître ajoute la véritable cause de cette persécution : l'ignorance, ils ne connaissent pas Dieu le Père ni Jésus-Christ pour son Fils, ni sa sainte religion. L'ignorance des vérités religieuses est donc la source de la mauvaise conduite des chrétiens, des persécutions que ces faux frères font subir à l'Eglise. Telle la cause de tous les maux dont souffre l'Eglise et la société, comme la science de la religion est la cause de la vie sainte du chrétien et la source du bonheur des sociétés. Mais cette ignorance ne saurait les excuser devant Dieu de votre mort, car elle est volontaire après avoir vu tant de miracles destinés à prouver la vérité des affirmations de

Jésus-Christ et de la divinité de l'Eglise. — (15) Afin que le souvenir de mes prédictions vous manifestant de plus ma divinité et vous exhorte à endurer courageusement ces persécutions.

Réflexions

Lorsque le Consolateur sera venu... Dieu a fait deux dons excellents à l'homme. Le premier est celui que Dieu le Père nous fit de son Fils unique, le second celui que Dieu le Père et Dieu le Fils nous firent de la troisième personne de la sainte Trinité. Mais de même que Jésus-Christ n'a pas été envoyé seulement pour les apôtres mais pour nous tous, prreillement le Saint-Esprit est envoyé à chaque chrétien uni à Dieu le Père et à Dieu le Fils par la foi informée par la charité. L'Esprit saint vient lui-même nous consoler dans nos épreuves et nos difficultés en cette misérable vie. Quel malheur que tant de chrétiens y réfléchissent si peu, ne sachent pas reconnaître la présence de ce divin secours en eux et ne l'invoquent presque jamais au moment où ils en ont besoin !

Et vous aussi vous en rendrez témoignage... Nous aussi nous devons rendre témoignage de Jésus-Christ comme les apôtres. Notre foi doit être ferme, humble, respectueuse, inspirer toutes nos démarches. Nous devons penser, juger, parler, agir surtout comme Jésus-Christ, l'auteur de notre foi. La souffrance fait aussi partie de ce témoignage.

Comme les apôtres nous devons nous attendre à des épreuves et à des persécutions que nous suscitera notre titre de chrétien. Mais ce sera notre gloire, car jamais les bons n'ont persécuté les méchants, tandis que ce sont ces derniers qui persécutent ceux qui veulent vivre pieusement dans la religion de

Jésus-Christ. Loin de nous décourager, armons-nous de force par la double pensée que Jésus-Christ, qui a subi le premier ces persécutions, nous regarde avec satisfaction et nous aide du secours de son Consolateur.

Résolutions

Penser plus souvent et amoureusement à la présence du Saint-Esprit en l'âme chrétienne possédant la grâce sanctifiante. Demander ses lumières chaque fois que nous en sentons le besoin. Réciter plus souvent et avec plus de piété le *Veni, sancte Spiritus*. Ne jamais rougir de notre religion.

Prière

O Dieu tout-puissant et éternel, daignez nous accorder la grâce que notre volonté vous soit toujours dévouée et que nous servions votre divine Majesté, avec un cœur sincère. *Nous vous demandons, ô Dieu, cette faveur, par Jésus-Christ, notre Seigneur et votre divin Fils, qui vit et règne avec vous, en union avec le Saint-Esprit, pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.*
(Oraison de ce dimanche).

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 20 avril 1908.

M. l'abbé Damien Laporte, ancien curé de Saint-Ambroise, diocèse de Joliette, décédé le 17 de ce mois, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

LA TOILETTE DES ENFANTS DE LA PREMIÈRE COMMUNION



MR l'archevêque de Cologne a adressé à son clergé, il y a quelque temps, un avis concernant la toilette des enfants de la Première Communion ; nous y trouvons le passage suivant, qui aurait parfaitement son application chez nous :

« A l'occasion de la Première Communion, on consacre souvent aux détails de toilette, surtout des filles, des soins qui dépassent les moyens de beaucoup de parents et qui sont de nature à nuire chez les enfants au sérieux qu'exige la préparation de cet acte si saint et à leur dévotion pendant la cérémonie de la sainte communion.

« Nous croyons donc utile d'engager les prêtres de l'archidiocèse à prendre des mesures pour remédier à ce mal. A cet effet, ils exposeront aux parents que les prescriptions de l'Eglise ne demandent qu'une toilette modeste, conforme à la condition de chacun, et que tout l'étalage d'un luxe inutile, alors même que l'état de fortune le permet, est contraire à l'humilité qui doit être la disposition principale du chrétien dans la sainte communion. »

Ces paroles épiscopales peuvent être appliquées à toute communion ; elles devraient surtout être méditées de ces parents qui croient ne pouvoir mieux préparer leurs enfants au plus grand jour de leur vie qu'en leur parlant de toilettes et de vanités et les transforment, en quelque sorte, en poupées vivantes. Quoi de plus beau, pour un enfant de la Première Communion, qu'une modeste simplicité qui laisse l'âme à tout son recueillement et à l'union affectueuse avec son Dieu ?

On se rappelle que Mgr l'archevêque de Montréal a plusieurs fois parlé dans le même sens, notamment ces dernières années.

A LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME

Cérémonies de vêtue et de profession

E jeudi 30 avril dernier, M. le chanoine L.-A. Jasmin, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse, présidait une cérémonie de vêtue à la Congrégation de Notre-Dame, et prononçait en même temps l'allocution de circonstance. M. l'abbé J.-A. Picotte, du collège de L'Assomption, offrait le saint sacrifice.

Ont revêtu l'habit de la Congrégation : Les Sœurs Margaret Smith, dite Saint-Berthold ; Agnès Murphy, dite Saint-Thomas à Kempis ; Angéline Gallant, dite Sainte-Théodosie ; Anne-Henriette Mury, dite Saint-Laurent ; Stella Richard, dite Saint-Ildefonse ; Doréa Lahaye, dite Saint-Cyrille ; Alice Sauvé, dite Saint-Jérôme-Emilien ; Claire Séguin, dite Saint-François de Paule ; Alice Deschênes, dite Saint-Viateur ; Emérida Bernard, dite Saint-Euthyme ; Blanche Pichette, dite Sainte-Marie de la Lumière ; Aurore Forest, dite Saint-Hilaire de Poitiers ; Marguerite Legault, dite Sainte-Césarie ; Valentine Thauvette, dite Sainte-Jeanne d'Asa ; Emma Lemire, dite Saint-Pierre d'Alexandrie ; Rose de Lima Pauzé, dite Sainte-Suzanne ; Marie-Louise Laliberté, dite Saint-Louis du Carmel ; Rosalba Roussel, dite Sainte-Elisabeth de France ; Marie-Anne Fortin, dite Saint-Bernardin de Sienne ; Béatrice D'Amour, dite Sainte-Gisèle ; Marie-Louise Pineau, dite Saint-Marcel de Rome ; Céлина Lalonde, dite Sainte-Marthe de Jésus ; Marie-Anne Chicoine, dite Sainte-Synclétique ; et Cécilia Mackle, *converse*.

Le 8 mai, une cérémonie de profession religieuse était présidée par M. l'abbé J. Gaudin, s. s., procureur du Séminaire et supérieur ecclésiastique de la Congrégation de Notre-Dame.

Ont prononcé les vœux temporaires : Les Sœurs Catherine Driscoll, dite Sainte-Marie-Agnès ; Virginie Drolet, dite Sainte-Emmeric ; Emmélie Marceau, dite Sainte-Reine ; Margaret Hughes, dite Saint-Jean de Méda ; Alice Dalton, dite Saint-François des Séraphins ; Eugénie Jutras, dite Saint-Léon de Rome ; Catherine Quinn, dite Sainte-Elisabeth de Hongrie ; Marie-Rose Leclerc, dite Saint-Honorius ; Anna Navert, dite Sainte-Marie de Magdala ; Clara Caisse, dite Saint-Adrien ; Joséphine Gervais, dite Saint-Irénée ; Phœbée Pelletier, dite Saint-Alphonse de Marie ; Marie Bisson, dite Saint-Celse ; Blanche Pouliot, dite Sainte-Ermeline ; Rita Guertin, dite Sainte-Marie-Germaine ; Antoinette Morin, dite Sainte-Thaïs d'Égypte.

M. l'abbé Gervais, secrétaire de Mgr Archambeault, a fait le sermon de circonstance.

AUX PRIERES

Sœur Saint-Emile, née Marie-Philomène Fafard, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Casimir, née Marie-Alphonsine Bisson, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie de Sainte-Catherine de Sienne, née Parmélie Daigneault, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Louis de Gonzague, née Mary-Vitaline Costin, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Suzanne, née Sara Grenier, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

M. Joseph Sylvestre, décédé à Berthierville.

M. Emile Chénifoux, décédé à Sainte-Rose.

M. Timothé Patenaude, décédé à Marquette, Michigan.

Mme Gédéon LaRocque, décédée à Montréal.